



Commentaires dans le cadre du mandat d'initiative

## **Les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre**

Déposé à la Commission des transports et de l'environnement

Par

Louise Fecteau, ASC, M.Sc.

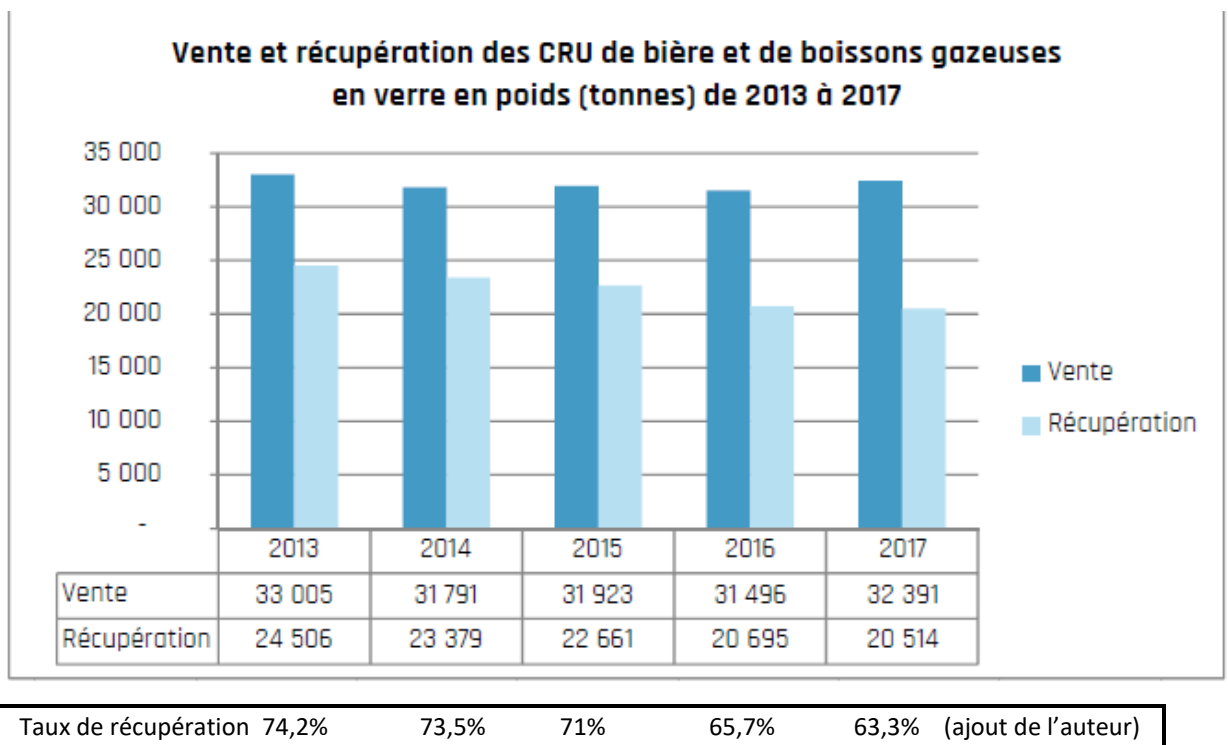
15 août 2019



*Nous oeuvrons en gestion des matières résiduelles depuis 25 ans. Nous avons conçu des programmes, des plans de gestion, des projets spécifiques. Nous avons déployé des services et avons géré des écocentres et un centre de tri. Nous avons contribué aux travaux de plusieurs commissions parlementaires et avons notamment représenté des regroupements d'associations sur les enjeux de la consigne et de la collecte sélective pendant plusieurs années<sup>1</sup>.*

Dans cette discussion sur les enjeux du recyclage et de la valorisation du verre, de nombreux arguments ont été exposés par les différents intervenants. Nous souhaitons partager de brefs commentaires concernant les performances actuelles et potentielles des systèmes de consigne et de collecte sélective. Et puisque, contrairement aux bouteilles de bière brune, la grande majorité des bouteilles de vin ne peuvent être remplies à nouveau<sup>2</sup>, nous concentrons notre propos sur les contenants à remplissage unique (CRU) en commençant par quelques données probantes.

**1. Le taux de récupération des contenants à remplissage unique consignés en verre diminue au fil des ans. (-10% en 5 ans)<sup>3</sup>.**

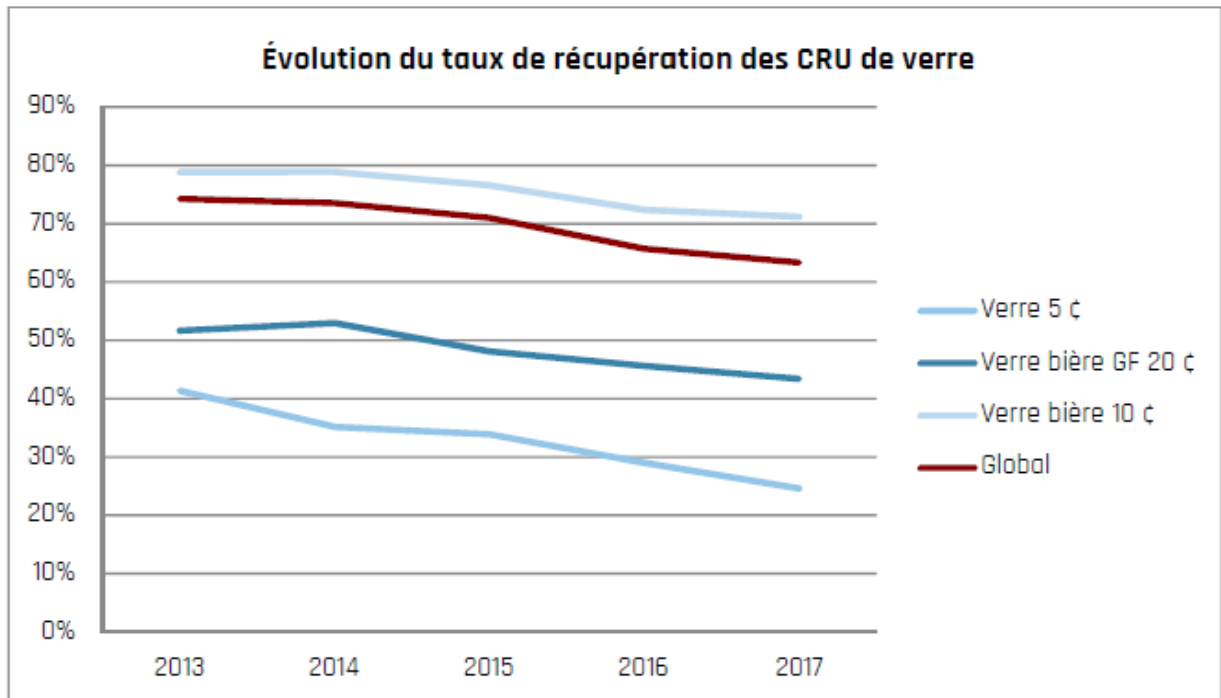


<sup>1</sup> Plus d'informations sur [www.gaia-environnement.com](http://www.gaia-environnement.com)

<sup>2</sup> La production de bière du système à remplissage multiple est à Montréal alors que les québécois consomment du vin provenant de tous les continents.

<sup>3</sup> RECYC-QUÉBEC. Mémoire page 14

2. **Un montant de consigne plus élevé n'implique pas nécessairement un taux de récupération plus élevé. Les CRU de bière consignés à 0,20\$ sont récupérés à moins de 50% et ce taux diminue au fil des ans<sup>4</sup>**



RECYC-QUÉBEC dans son mémoire, mentionne que ce phénomène s'expliquerait par l'arrivée de nouveaux contenants ainsi qu'à l'émergence des microbrasseries. Il y a d'autres explications plausibles. La première étant que le consommateur, prêt à payer 4 ou 5 \$ pour une bière de microbrasserie ne tient peut-être pas à récupérer son 10 ou 20 sous. Et l'autre, plus plausible encore, est que le bac de récupération est plus pratique (pas d'entreposage temporaire dans la maison, pas de bouteilles de verre à transporter vides vers le point de vente etc)

3. **58% des CRU de boissons gazeuses en verre consignés récupérés l'ont été par le circuit de collecte sélective. Seulement 25% des CRU par retour pour remboursement.**

Le tableau à la page suivante présente les données de vente et récupération des contenants de boisson gazeuse pour 2018<sup>5</sup>. On y distingue la récupération par remboursement de la consigne et par le circuit de collecte sélective.

Nous avons ajouté sous le tableau le calcul du taux de récupération des contenants consignés par le biais de la collecte sélective, le plus important dans la présente discussion.

<sup>4</sup> RECYC-QUÉBEC. Mémoire page 14

<sup>5</sup> <https://bge-quebec.com/la-consigne/#statistiques>



À première vue, on constate que le taux de récupération des CRU de verre est plus élevé que la moyenne globale (83% vs 72%). On remarque toutefois par colonne que le taux de récupération des contenants consignés d'aluminium et de plastique par retour pour remboursement est 68% et 69% alors que celui des CRU de verre n'est que de 25%. En fait, **la performance des CRU de verre repose sur le circuit de collecte sélective.**

**VENTE ET RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS CONSIGNÉS À 5¢ AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018**  
(EN MILLIONS DE CONTENANTS)

	ALUMINIUM	PLASTIQUE	VERRE	TOTAL
<b>CONTENANTS VENDUS</b>				
Embouteilleurs (Boissons gazeuses)	844,7	229,1	22,5	1096,3
Brasseurs (Bière)	913,3	-	-	913,3
<b>Total</b>	<b>1758,0</b>	<b>229,1</b>	<b>22,5</b>	<b>2009,6</b>
<b>CONSIGNES REMBOURSÉES</b>				
Embouteilleurs (Boissons gazeuses)*	541,8	101,9	5,6	649,3
Brasseurs (Bière)	545,8	37,3	-	583,1
Centres de tri	100,2	19,9	-	120,1
<b>Sous-total</b>	<b>1187,8</b>	<b>159,1</b>	<b>5,6</b>	<b>1352,5</b>
<b>Taux de consignes remboursées</b>	<b>67,6%</b>	<b>69,4%</b>	<b>24,9%</b>	<b>67,3%</b>
Contenants récupérés par la collecte sélective et non retournés pour la consigne	68,6	10,5	13,1	92,2
<b>Total des contenants récupérés</b>	<b>1256,4</b>	<b>169,6</b>	<b>18,7</b>	<b>1444,7</b>
<b>Taux de récupération des contenants consignés</b>	<b>71,5%</b>	<b>74,0%</b>	<b>83,1%</b>	<b>71,9%</b>
<b>Taux de récupération des contenants consignés récupérés par la collecte sélective 3,9%      4,6%      58,2%      4,6%</b>				

Avant de formuler nos recommandations, nous émettrons deux constats et deux hypothèses.

- 1<sup>er</sup> constat : La **performance de récupération des CRU consignés de verre est moyenne et va décroissant.**
- 2<sup>e</sup> constat : Malgré le montant laissé en consigne, les consommateurs ne retournent pas une part importante des CRU consignés de verre : **50% des contenants de bière consignés à 0,20\$ et 75% des contenants de boissons gazeuse en verre consignés ne sont pas rapportés.**



**Hypothèse 1: Le comportement des consommateurs serait semblable avec une consigne sur les bouteilles de vin, d'autant plus que le taux de récupération de ces dernières est le plus élevé de toutes les matières du bac de collecte sélective à 86%.**

Donc qu'est-ce qui est en jeu? Quels seraient les perdants et les gagnants avec une consigne sur les bouteilles de vin ?

### **I. Les premiers perdants : les consommateurs et les municipalités**

Prenons le chiffre de 200 millions de bouteilles de vin et spiritueux vendues annuellement. À 0,10\$ de consigne, c'est 20 millions \$ ajoutés à la facture des consommateurs, 40 millions avec une consigne à 0,20\$.

Sur la base des données actuelles de retour des CRU de verre, le taux de retour pour remboursement de ces bouteilles de vin et spiritueux consignés serait autour de 50%. Ce taux est très conservateur car c'est celui atteint par des produits consignés depuis des années. Avec les bouteilles de vin, on demanderait au citoyen de déconstruire un comportement acquis depuis des décennies (et qui est excellent!) Le taux de retour pourrait être pire encore.

À 50% de retour, c'est donc 10 à 20 millions de dollars, annuellement, qui seront littéralement perdus par ces consommateurs. 10 à 20 millions qu'ils ne pourront dépenser ailleurs, 10 à 20 millions de moins dans l'économie, chaque année.

Et ça ne s'arrête pas là car le consommateur ne mettra pas aux ordures l'autre 50%. Il continuera ce qu'il fait depuis des années: il déposera ses bouteilles dans son bac de récupération.

Ici, ce sont les municipalités qui sont perdantes car les contenants consignés ne sont pas assujettis au Régime de compensation pour la collecte sélective. Ces contenants se retrouvent dans la catégorie de « matières non visées ». Le coût de ces matières non visées est assumé à 50% par l'industrie (ÉEQ et RecycleMédias) et à 50% par les municipalités (plutôt qu'à 100% par l'industrie pour les contenants non consignés).

Et lorsque l'on évoque un transfert de coût actuellement assumé par l'industrie aux municipalités, c'est au contribuable municipal que l'on pense.

Le citoyen consommateur-contribuable est donc perdant sur toute la ligne. Et en échange, on s'attend à ce qu'il se prive d'un service de collecte à sa porte pour se déplacer vers des points de dépôts!

### **II. Perdants aussi : les exploitants de centres de tri**

Ceux qui ont investi dans d'importantes transformations technologiques verront leur rendement (financier et opérationnel) être très affecté par une diminution d'approvisionnement. Ceux qui ont tardé à réaliser ces investissements auront du mal à le justifier avec d'importantes réductions de quantités à traiter. Le problème de tri et conditionnement des autres contenants de verre persistera.



### III. Les gagnants

Mais où iront ces 10 à 20 millions perdus par les consommateurs?

Aux organisations responsables de ce futur système parallèle. De nouvelles structures, de nouveaux postes, de nouveaux circuits à déployer.

**En résumé, avec les données probantes existantes, nous savons déjà qu'une consigne sur les bouteilles de vin ne sera pas performante, les consommateurs continueront d'utiliser leur bac de récupération et perdront des millions de dollars annuellement. De plus, les centres de tri, déjà affectés par le prix mondial des matières à la baisse, le seront davantage avec du verre à traiter sans les moyens pour y arriver.**

**Hypothèse 2: La consigne n'est pas la solution au problème de valorisation du verre, elle en est la cause.**

Investiriez-vous quelques millions de dollars dans un projet en sachant que le gouvernement jongle avec l'idée de vous retirer 50% de votre approvisionnement à tout moment? Bien sûr que non. C'est pourtant ce que l'on semble s'attendre de la filière du tri, du conditionnement et du recyclage du verre.

Le débat dure depuis 20 ans et depuis tout ce temps, le problème persiste parce que les décisions d'affaires les plus importantes sont ralenties, voire suspendues. Certains ont lancé des projets novateurs, la plupart avec subventions (indispensables vu le contexte) afin de faire la démonstration que **techniquement, les solutions existent. Et démonstration a été faite! Les projets de micronisation du verre de Tricentris et Verre l'Innovation de ÉEQ produisent un verre d'excellente qualité**, là n'est pas le problème<sup>6</sup>. Le problème en est un d'incertitude permanente, d'éparpillement des ressources et d'un nombre incroyable d'intervenants que l'on ne retrouve dans aucune autre filière.

**Qu'en est-il du principe de responsabilité des producteurs?**

Pensons aux **piles, aux lampes fluocompactes, à la peinture, au matériel électronique**, la responsabilité des producteurs implique qu'ils ont des cibles à atteindre selon un échéancier et des pénalités prévues. Le gouvernement détermine le but et les producteurs, regroupés en associations, choisissent les moyens. Ils doivent déployer les systèmes de collecte et récupération, les filières de recyclage, de contrôle etc.

**Aucune de ces filières n'évolue avec un système parallèle.** Aucune ne voit ses stratégies et plans discutés en permanence en comités de 40 personnes. Elles consultent le milieu. Elles doivent être approuvées par RECYC-QUÉBEC, elles ont des comptes à rendre. Elles ne manquent pas de défis, ne rencontrent pas toutes leurs objectifs, elles font de nouveaux plans. Mais **aucune de ces filières ne vit avec la crainte permanente de voir une partie de ses produits sortir de son circuit.**

Qu'est-ce qui justifie que ce soit différent avec les contenants de boisson? Comment peut-on penser encore aujourd'hui que deux systèmes parallèles peuvent coexister sans se cannibaliser?

Et avant tout, pourquoi les contenants de boisson sont-ils traités différemment des autres contenants? En quoi une bouteille de boisson gazeuse en PET est-elle plus importante qu'une bouteille de shampoing en PET? Pourquoi la bouteille d'eau gazeuse en verre mérite-t-elle tant d'attention alors que personne ne s'intéresse à la bouteille de sauce en verre?

---

<sup>6</sup> Et il est faux de prétendre que la refonte en verre est l'unique débouché valable. L'ajout cimentaire permet de réduire de façon très importante les GES émis par l'industrie du ciment et tout ce qui permet d'éviter d'utiliser des matières premières, le sable en l'occurrence est valable. Par ailleurs, il est important de préciser que même le verre vert issu de la consigne des autres provinces n'est pas refondu, il est destiné à la laine minérale. Cela parce que les usines de fabrication de bouteilles vertes sont installées à proximité des lieux de production de vin : en Italie, en Californie par exemple. La refonte est l'un parmi d'autres débouchés.



Ce « traitement spécial » peut se justifier avec les contenants à remplissage multiples, qui nécessitent un circuit particulier, mais il n'a aucune raison d'être pour les contenants à usage unique depuis le déploiement extensif de la collecte sélective de tous les contenants, emballages et imprimés depuis près de 30 ans<sup>7</sup>.

Certains accusent « l'industrie » de prendre trop de place dans les débats sur la collecte sélective et la consigne. Mais c'est son rôle, son devoir! La responsabilité des producteurs c'est de s'occuper du produit du berceau au tombeau ou de la conception à la fin de vie, dans les règles de l'art avec des cibles à atteindre. C'est aussi et surtout d'assumer le coût de la collecte, du tri et du conditionnement de ses matières. Les producteurs ont tout intérêt à opter pour les solutions optimales, basées sur les données scientifiques probantes. Toutes les filières ont droit à ce traitement, sauf celle de la collecte sélective, constamment menacée.

Le taux de valorisation du verre est trop faible mais il s'améliore. Les solutions temporaires qui ont été retenues, notamment celle de remplacer le sable dans les opérations de recouvrement quotidien des lieux d'enfouissement technique<sup>8</sup> n'étaient certes pas idéales. Mais elles permettaient le réemploi d'une ressource (le verre, c'est du sable), en lieu et place d'une matière première.

La situation doit évoluer et c'est possible car les solutions pour améliorer le taux de valorisation sont connues. Elles nécessitent des investissements importants et la fin du climat d'incertitude. C'est maintenant le temps de passer à l'action.

---

<sup>7</sup> Ici, il est important de préciser les performances du système de collecte sélective sont, encore aujourd'hui, parmi les meilleures au monde. La Chine, souvent évoquée, n'a pas fermé son marché au Québec pour cause de mauvaise qualité. La Chine a fermé son marché à toutes les provinces, à tous les états occidentaux, que ces états aient des systèmes de consigne ou pas. La Chine a déployé un plan d'autosuffisance annoncé il y a 10 ans. Par ailleurs, dans certaines villes d'Europe on retrouve certes des points de dépôts du verre mais également d'autres matières car il est impossible de faire une collecte à la porte dans certains secteurs très denses. Plusieurs états américains et certaines villes canadiennes ont des systèmes de consigne plus ou moins élaboré mais n'ont pas de collecte sélective dans tous leurs milieux. Certains l'ont déployé il y a moins de 10 ans et d'autres ne récupèrent encore et toujours que les contenants de boisson, pas le papier! Quant à l'arrivée de la consigne en Ontario, elle visait d'abord et avant tout à créer de l'emploi dans les Beer Store (car les bouteilles de vin ne sont pas ramenées dans les Liquor store). Il n'y a pas de consigne sur les contenants de boisson gazeuse en Ontario.

<sup>8</sup> Obligatoire par règlement





### **Recommandations :**

1. En ce qui a trait à la modernisation du système de consigne : se concentrer sur celui des contenants à remplissage multiple. Beaucoup d'améliorations sont possibles, de nouveaux types de produits s'ajoutent à la liste potentielle. Les défis sont importants et stimulants.
2. En ce qui a trait à la collecte sélective pour les contenants de verre, les citoyens ont accès au système le plus simple et le plus efficace pour eux. Et ils font exactement ce que l'on s'attend d'eux : ils déposent leurs contenants dans leur bac de récupération à un taux extraordinaire. C'est un incroyable atout sur lequel les solutions doivent reposer.
3. Tous les efforts et investissements devraient donc converger vers les centres de tri et de conditionnement. Lorsque comparé au coût du déploiement potentiel d'un réseau de centre de dépôts pour collecter des bouteilles de vin consignés, aux dizaines de millions de dollars perdus par les consommateurs annuellement, l'investissement requis pour permettre à la filière de la collecte sélective de produire un verre d'excellente qualité, valorisable localement est plus que raisonnable. Et cette valorisation doit comporter plusieurs voies car aucune filière ne doit se rendre vulnérable à un seul type de débouché.